

### **3 – LES TARIFS 2021 DU SPANC**

**FerCher-Pays Florentais**  
**Conseil Communautaire**  
**Séance du 16 décembre 2020**  
**N°: 2020/96**

#### **DELIBERATION**

**Etaient présents** : Fabrice CHABANCE, Sonia PAZOS-MONVOISIN (a reçu pouvoir de Serge JEANZAC), Gilles GONTHIER, Sylvain JOLY, Bertrand HENAULT, Lucien KORCZEWSKI, François LEGNIER, Michel BONNET, Franck NORMAND (a reçu pouvoir de Antonietta SANTOSUOSSO), Nicole PROGIN, Pascal MNICH, Marinette ROBERT, Patrice LAUVERGEAT, Patrick ESTEVE, Nadine MARTIN, Marie-Line CIRRE, Jean-Luc JACQUET, Julie FERRON, Alain TABARD (a reçu pouvoir de Anne-Marie DEBOIS), Colette LOZACH-SIRET (suppléante de Michel HERAULT), Nathalie CHAULLET, Monique LEPRAT (arrivée à 18h12),

**Pouvoirs** : Antonietta SANTOSUOSSO a donné pouvoir à Franck NORMAND, Anne-Marie DEBOIS a donné pouvoir à Alain TABARD, Serge JEANZAC a donné pouvoir à Sonia PAZOS-MONVOISIN

**Absents excusés** : Rafaël VILLALDEA-AVILA, Eric AUDEBERT, Solange PONSARD-CHAREYRE, Michel HERAULT (suppléé par Colette LOZACH-SIRET),

**Secrétaire de séance** : Colette LOZACH-SIRET

**Date de convocation** : Jeudi 10 décembre 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la Commission Eau et Assainissement du 23 novembre 2020 ;

Considérant les travaux et l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau communautaire du 9 décembre 2020 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Par :**

**25 VOIX POUR**  
**0 VOIX CONTRE**

**PRESENTS : 22**  
**EXPRIMES : 25**

**DECIDE** d'appliquer les tarifs SPANC en 2021 comme suit :

## Tarifs 2021

**Le taux de TVA appliqué est de 10 %  
L'avis de paiement est transmis par le Trésor Public.**

● **Facture du contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter :**

○ **Installations liées à un permis de construire ou d'aménager ou installations à réhabiliter :**

Vérification préalable du projet en vue d'un permis de construire	115,45 € HT	127 € TTC
Vérification de l'exécution des travaux associés à un permis de construire ou d'aménager	58,18 € HT	64 € TTC
Vérification préalable du projet en vue d'une réhabilitation	115,45 € HT	127 € TTC
Vérification de l'exécution des travaux de réhabilitation	58,18 € HT	64 € TTC

○ **En cas de contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien de moins de deux ans :**

Vérification préalable du projet suite à un contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Vérification de l'exécution des travaux suite à un contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien de moins de 2 ans	58,18 € HT	64 € TTC

○ **Contrôle de contre-visite :**

Vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle (2 <sup>ème</sup> contrôle des travaux - V2 bis)	58,18 € HT	64 € TTC
--	------------	----------

● **Facture du contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes :**

○ **Contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien :**

Premier contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien (Diagnostic : Installations existantes qui n'ont jamais été contrôlées par le SPANC)	74,54 € HT	82 € TTC
Second contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien (Contrôle périodique des installations qui ont déjà été contrôlées précédemment par le SPANC)	74,54 € HT	82 € TTC
Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	74,54 € HT	82 € TTC

○ **Déplacement sans intervention :**

Déplacement sans intervention	32,73 € HT	36 € TTC
-------------------------------	------------	----------

● **Facture du contrôle des installations d'assainissement non collectif : Sanctions pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle**

Absences aux rendez-vous fixés par le SPANC à partir du 2 <sup>ème</sup> rendez-vous sans justification	74,54 € HT	82 € TTC
Refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif	74,54 € HT	82 € TTC
Report abusif des rendez-vous fixés par le SPANC à compter du 4 <sup>ème</sup> report ou du 3 <sup>ème</sup> report si une visite a donné lieu à une absence	74,54 € HT	82 € TTC

**PRECISE** que ces tarifs continueront de s'appliquer les années suivantes tant qu'aucune nouvelle délibération ne sera prise ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Florent-sur-Cher, le 17/12/2020  
Le Président, Fabrice CHABANCE

